

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2017020003	12/04/2017

Référence de la décision : A/FB/2017-04-034

Agrément de l'organisme de formation SNCF - UNFT (délivrance)

A été délivré, pour une durée de cinq ans, l'agrément en tant qu'organisme de formation de conducteurs de train.

Cet agrément est valable jusqu'au 12 avril 2022.